

	Titre du Document	
	POLITIQUE EN MATIERE DE CODE DE CONDUITE	SMI
Révision : 1 Date: 17.02.2025	Référence : PT/DG/04	Page 1 de 1

La Direction générale de la SOGB en conformité avec la politique de gestion responsable de Socfin, les lois nationales et les accords internationaux pertinents en matière de corruption et de comportement éthique dans les transactions tels que la Convention des Nations Unies contre la corruption (2000), s'engage de manière honnête, intègre et transparente à :

- Respecter les lois, réglementations et accords applicables grâce à un système de veille légale et réglementaire mis en place ;
- Avoir une concurrence loyale et ouverte, en traitant ses concurrents, fournisseurs, clients et collègues selon les principes de la concurrence loyale ;
- Avoir une tolérance zéro pour toutes les formes de « pots-de-vin », de corruption et d'utilisation frauduleuse des fonds et des ressources ;
- Ne recevoir, directement ou indirectement, de « pots-de-vin » ou autres avantages indus ;
- Divulguer les rapports et documents en temps opportun, avec exactitude et véracité, conformément à la réglementation applicable et aux pratiques agro-industrielles acceptées ;
- Interagir pacifiquement avec les populations locales et interdire tout recours à l'intimidation ou au harcèlement de la part des forces de sécurité ;
- Interdire l'utilisation de mercenaires et de paramilitaires dans ses opérations ;
- Encourager ses employés à éviter de participer à des activités dans lesquelles ils pourraient ne pas être en mesure de maintenir leur objectivité professionnelle en raison de conflits d'intérêts ;
- Encourager ses employés de ne pas chercher à obtenir un gain pour eux-mêmes ou pour les autres en abusant de leur poste ;
- Encourager ses employés à respecter la confidentialité des informations qui leur sont confiées, sauf lorsque leur divulgation est autorisée par le Directeur général ou requise par les lois ou règlements.

Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des employés de l'entreprise et/ou des tiers qui enfreindront délibérément la présente politique.

La SOGB prend au sérieux les rapports d'inconduite potentielle et règle les différends de manière efficace, opportune et appropriée, en assurant la confidentialité. La SOGB ne tolérera pas de représailles contre quiconque qui, de bonne foi, soulève une préoccupation ou participe à une enquête.

La Direction de l'Administration et des Ressources Humaines est chargée d'assurer la mise en œuvre et le suivi de cette politique.

Le Directeur Général

Jean-Christophe DIENST

